

AGENDA 22

Handicap :
vers l'égalité
par l'accessibilité
universelle





Cette brochure a été élaborée en concertation
avec le Conseil consultatif du handicap (CCH)
afin d'en améliorer l'accessibilité visuelle.

Avant-propos

Avec l'explosion des maladies chroniques et le vieillissement de la population, l'objectif de l'accessibilité universelle nous concerne tous. Nous pouvons toutes et tous connaître le handicap à un moment de notre vie. L'accessibilité universelle est donc partie intégrante de l'égalité, au bénéfice de toutes et tous.

Notre rapport au handicap change. Il ne doit plus être un obstacle, un empêchement, ou le moins possible. L'effort ne doit plus porter sur la personne, mais sur le collectif. La Région accompagne cette évolution vers une société plus inclusive. L'Agenda 22 est l'outil opérationnel de cette évolution. Il n'a pas vocation à figer les actions de la Région. Il ouvre un espace de dialogue pour rendre les politiques publiques plus pertinentes, efficaces et concertées. Chaque année, il sera donc évalué et révisé, en étroite association avec le Conseil consultatif du handicap (CCH).

Il reste encore beaucoup à faire : les transports collectifs restent des obstacles importants à la mobilité des personnes en situation de handicap et seules 20 % des entreprises franciliennes remplissent leur obligation d'emploi de 6 % de travailleuses et travailleurs handicapés ! L'adoption de l'Agenda 22 est aussi l'occasion de mesurer le chemin parcouru. C'est cette action que nous vous invitons à découvrir dans cette brochure.



Avant-propos en langage facile à lire

Tout le monde est concerné par l'accessibilité universelle* car des gens sont malades, d'autres vivent très vieux.

Nous pouvons tous vivre handicapés à un moment de notre vie.

De plus en plus de gens pensent que rien ne doit empêcher une personne handicapée/souffrante de vivre comme tout le monde. Nous devons être égaux.

La Région Île-de-France aide les gens à vivre tous en inclusion.

La Région utilise l'Agenda 22. C'est la liste des règles pour une vie de tous les jours plus facile. La Région prend l'avis de tous pour faire des choses bien adaptées.

Chaque année, le travail sera évalué pour corriger l'Agenda 22 avec les associations et les spécialistes.

Il reste encore beaucoup à faire. Trop de gens ne peuvent pas prendre le bus ou le train.

Seule 1 entreprise sur 5 en Île-de-France emploie des travailleurs handicapés ! Pourtant une loi les y oblige.

Dans cette brochure, vous allez lire ce que la Région fait pour vous.

***Accessibilité universelle** : que tout soit accessible, partout, pour tous.



**Vous pouvez aussi lire
des informations sur internet :
www.iledefrance.fr/handicap**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 3-4

FAVORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE 8

Suivre une scolarité dans des conditions optimales	9
Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiantes et des étudiants handicapés	12
Faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les dispositifs de formation	14
Les personnes handicapées, public prioritaire des dispositifs de retour à l'emploi	16

SOUTENIR L'AUTONOMIE DANS LA VIE QUOTIDIENNE 18

Transports : rendre les équipements plus accessibles	19
Logement et hébergement médico-social : une politique volontariste	20
Soutenir les projets des personnes précaires handicapées, de leurs aidantes et de leurs aidants	22
Santé : prévention et aides aux associations	23
Citoyenneté : pour un changement de regard sur le handicap	25
Un accès à la culture pour toutes et tous	27
Développer la pratique handisportive	28
Favoriser l'accès de toutes et de tous au tourisme et aux loisirs	31

HANDICAP : L'ACTION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EN 15 DATES 32

L'Agenda 22, définition

Il s'agit du nom donné aux « 22 règles standards sur l'égalité des chances des personnes handicapées », adoptées par l'ONU en 1993. Complémentaire de l'Agenda 22, est lié aux problématiques de développement durable, dont l'épanouissement des êtres humains est aussi un objectif. L'Agenda 22 promeut l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans tous les domaines. C'est un cadre global pour penser l'accessibilité universelle tout au long de la vie. Avec l'explosion des maladies chroniques et le vieillissement de la population, la question du handicap concerne en effet l'ensemble de la population.

La démarche innovante d'une Région responsable

La Région Île-de-France s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale, d'où son engagement en faveur des trois millions de Franciliennes et Franciliens handicapés. Elle a promis que toutes ses politiques seraient impactées par la question du handicap. L'Île-de-France est la cinquième région à avoir mis cet agenda en œuvre.

L'Agenda 22 est structuré autour de six grandes priorités et 75 fiches-actions qui

LE CONSEIL CONSULTATIF DU HANDICAP (CCH)

Parce que la concertation avec les personnes concernées est indispensable à l'élaboration et au suivi des politiques régionales, la Région s'est dotée d'un Conseil consultatif du handicap, composé de 34 membres représentatifs des personnes en situation de handicap, avec une mission consultative et de conseil centrée sur les grands chantiers régionaux. Il a donné son avis, notamment, sur le Programme prévisionnel d'investissement des lycées, le Plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le Projet régional de santé, les transports franciliens, les politiques régionales de logement social et de logement en faveur des jeunes, des étudiants et des apprentis, et sur l'Agenda 22 régional. Ainsi le CCH réfléchit et alerte la Région sur l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses politiques régionales.



recensent l'implication régionale en matière de handicap : l'accès à la formation et à l'emploi, l'accessibilité dans les transports, les lycées, les îles de loisirs, l'adaptation des logements, l'accès aux soins... Ces actions seront évaluées chaque année avec le CCH pour améliorer leur efficacité.

 Pour aller + loin :
www.iledefrance.fr/handicap

Élevateur
à l'entrée
du Conseil
régional.



LA DÉMARCHE AGENDA 22 CONCERNE ÉGALEMENT L'INSTITUTION RÉGIONALE



La Région poursuit la mise aux normes de ses bâtiments pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cet objectif reste un défi étant donné l'ancienneté du bâti et la nécessité d'assurer la continuité du service pendant les travaux. 360 000 euros ont été consacrés à cette action en 2013.

La Région est également soucieuse de rendre sa communication accessible. Ainsi, le portail www.iledefrance.fr offre un très haut niveau d'accessibilité. Plus globalement, la Région agit pour changer le regard sur le handicap dans ses messages et supports.

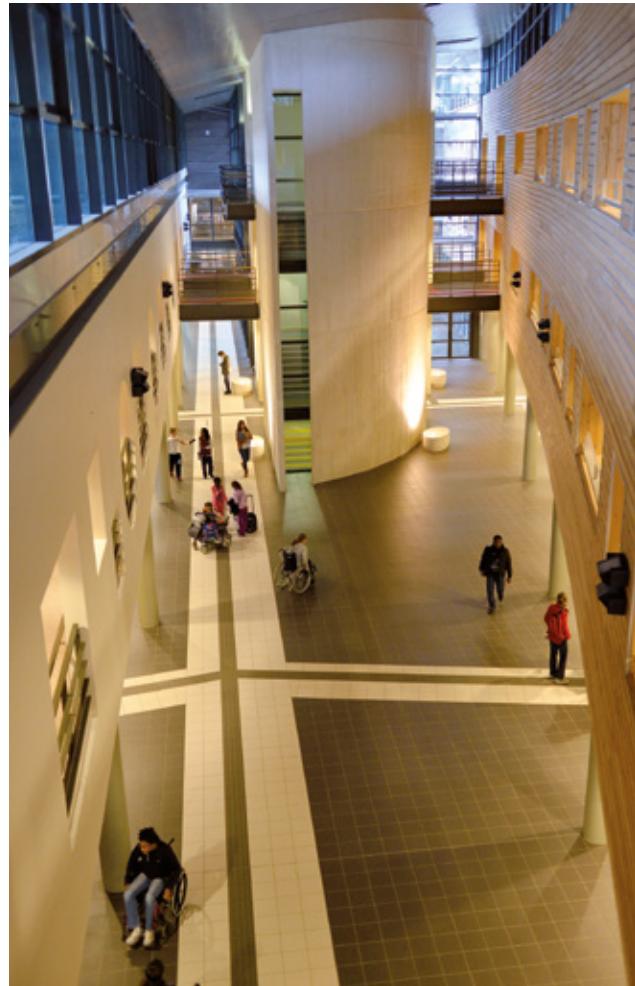
Enfin, l'institution régionale a signé une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Cette convention met l'accent sur quatre axes majeurs : le maintien dans l'emploi, le recrutement, la communication et la formation. L'objectif est d'atteindre les 6 % de taux d'emploi d'agents en situation de handicap.

FAVORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE



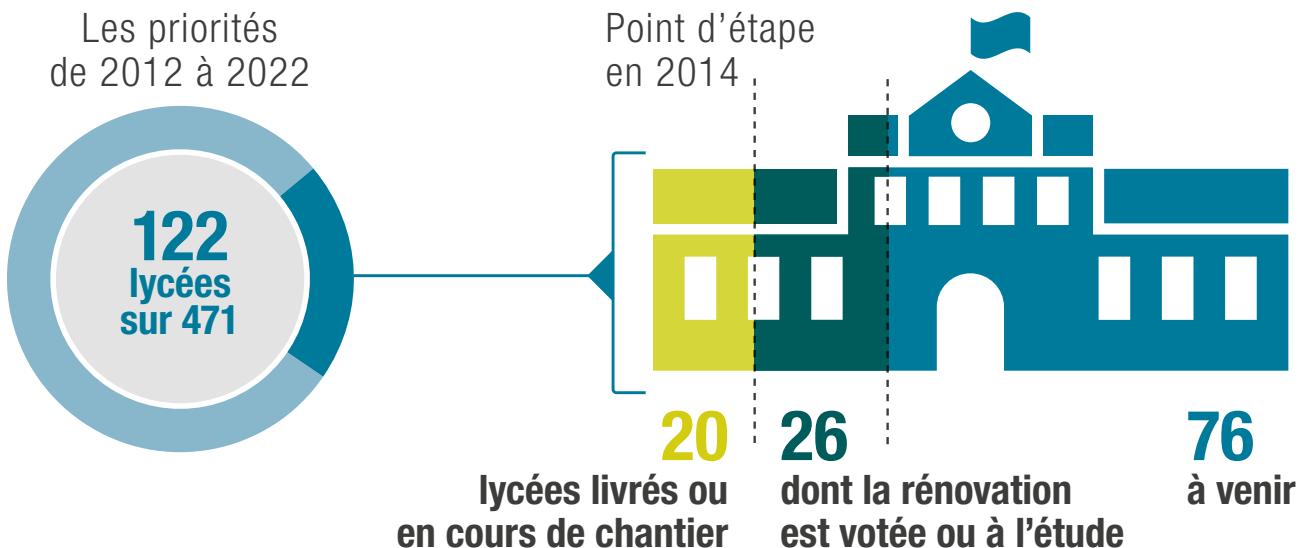
Suivre une scolarité dans des conditions optimales

L'ambition de la Région est claire : tous les lycéennes et les lycéens doivent pouvoir suivre leur scolarité dans des conditions optimales. Pour ce faire, les permis de construire déposés depuis 2007 prennent en compte les principes de mise en accessibilité des établissements scolaires. Cela concerne 20 lycées (neufs ou rénovés) livrés ou en cours de chantier ainsi que 26 autres établissements, dont la rénovation est votée ou à l'étude. Le Programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 a prévu un plan (de 350 millions d'euros sur dix ans) « d'opérations de mise en accessibilité handicap » sur 122 établissements franciliens. Il vise la mise 



Le lycée d'enseignement adapté Toulouse-Lautrec à Vauresson.

LYCÉES : LES OPÉRATIONS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ



●●● en accessibilité d'un nombre maximal de lycées franciliens. La Région attribue également des matériels adaptés aux élèves en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychique) : 82 000 euros de subventions en 2012. Enfin, la Région prépare une cartographie de l'accessibilité des formations, afin de faciliter l'orientation des élèves en situation de handicap.

Le nouveau lycée du Bourget (93), un établissement accessible

Dans les locaux de l'ancien IUFM, datant des années 1930, l'opération, d'un montant de 26,8 millions d'euros, a consisté à restructurer l'ensemble du site pour répondre à tous les critères d'accessibilité. L'établissement accueillera à terme 665 élèves, répartis dans 19 classes dédiées aux formations technologiques (communication, gestion, finance) et aux formations générales de second cycle. Ce lycée 100 % accessible a ouvert ses portes à la rentrée 2014.

Des solutions d'accueil adaptées aux besoins de chaque élève : le lycée Auguste-Blanqui à Saint-Ouen (93)

En mars 2013, la Région a été saisie du souhait de scolarisation d'un élève atteint de la maladie rare dite « des enfants de la Lune » (hypersensibilité aux rayons ultraviolets) au lycée Auguste-Blanqui de Saint-Ouen, établissement non adapté à ce type de handicap. Des solutions ont été mises en œuvre par la Région en concertation avec le service médico-social et l'administration de l'établissement ainsi qu'avec l'enseignant référent en charge du suivi de son projet personnalisé de scolarisation (PPS) : aménagement d'une salle de cours spécifique (filtres anti-UV, climatisation et câblage informatique), programmes pédagogiques adaptés. Grâce à la mobilisation et à la réactivité de l'ensemble des acteurs concernés, l'élève a pu prendre part à la rentrée scolaire 2013 dans des conditions normales.





Un lieu de vie et d'enseignement accessible à tous.

L'établissement régional d'enseignement adapté (Erea) Toulouse-Lautrec à Vaucresson (92)

Construit en 1979, le lycée propose aux élèves handicapés moteurs un lieu de vie et d'enseignement adapté à leurs besoins tout au long de leur scolarité, du cours préparatoire au BTS. Il favorise la mixité des élèves en accueillant également des élèves valides. 360 élèves sont accueillis, de la maternelle au lycée.

La Région a investi 70 millions d'euros dans la rénovation et la restructuration de l'établissement afin d'améliorer le confort des élèves. Le projet permet notamment une nette diminution des temps de déplacement à l'intérieur de l'Erea. Les locaux ont été aménagés avec des équipements techniques d'aujourd'hui qui facilitent la vie et le confort des élèves en situation de handicap et de celles et ceux qui les accompagnent.

→ Pour aller + loin :
www.iledefrance.fr/handicap



Solidarité internationale : agrandissement de l'école pour malvoyants d'Huê au Vietnam

Dans le cadre du dispositif Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité (Aramis), la Région a financé en 2012, à hauteur de 12 500 euros, les travaux d'agrandissement d'une école pour enfants atteints de cécité. Grâce à ce projet de l'association francilienne Enfance espoir, l'école peut désormais accueillir dans de bonnes conditions 80 enfants au lieu de 45 auparavant.



Des maisons
de l'étudiant
accessibles.

Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiantes et des étudiants handicapés

La politique régionale en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants. Le dispositif de démocratisation de l'enseignement supérieur prévoit une aide pour l'accès ou la poursuite

d'études supérieures des personnes en situation de handicap. Ainsi en 2013 et 2014, les associations Baisser les barrières, Paroles voyageuses, et la Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH) ont bénéficié d'un



Pour aller + loin :

www.iledefrance.fr/handicap

www.baisserlesbarrieres.org

soutien régional pour leurs interventions en ce sens. Concernant les formations sanitaires et sociales, outre l'aménagement du bâti, la Région met en accessibilité le site Internet de gestion des bourses dont elle a la charge. Elle accompagne également les étudiantes et les étudiants malentendants qui souhaitent suivre une formation d'éducatrices et d'éducateurs de jeunes enfants. Côté recherche, plus de 4 millions d'euros ont été attribués à des programmes de recherche, notamment pour 10 allocations doctorales dont les travaux concernent le handicap.

versité. Elle privilégie les actions concrètes qui facilitent leur insertion dans les lieux de vie, en mobilisant les moyens humains et matériels appropriés. En 2013, elle a été soutenue par la Région à hauteur de 20 000 euros pour un projet de mise à disposition d'un fonds documentaire d'ouvrages universitaires juridiques numérisés à destination des étudiantes et des étudiants en droit handicapés visuels.

La Maison de l'Île-de-France

La Région veille à l'accessibilité des maisons de l'étudiant, bibliothèques et locaux de recherche qu'elle finance. Ainsi, l'intégralité des logements prévus à la Maison de l'Île-de-France, qui sera construite à la Cité internationale universitaire de Paris, seront accessibles aux personnes en situation de handicap.

Baisser les barrières

Créée en 2004, l'association Baisser les barrières accompagne les jeunes en situation de handicap visuel à l'uni-

Faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les dispositifs de formation

Les personnes en situation de handicap subissent plus fortement le chômage de longue durée que les personnes valides. La Région entend donc leur faciliter l'accès à tous les dispositifs de la formation professionnelle : Avenir jeunes, le Programme régional qualifiant compétences, les Chéquiers qualifiants... La nouvelle programmation du dispositif Compétences permet la mise en place de 22 000 parcours de formation pour les demandeurs d'emploi, accessibles aux personnes handicapées. La Région Île-de-France assure également la prise en charge de la rémunération des stagiaires en formation dans huit Centres de réedu-

cation professionnelle (CRP) et un Centre de préorientation (CPO), spécifiquement dédiés aux personnes handicapées. Cela représente plus de 2000 stagiaires par an pour un budget de 20 millions d'euros. Concernant l'apprentissage, plusieurs actions et outils sont à la disposition des professionnels des Centres de formation d'apprentis (CFA), notamment.

- le kit handicap, boîte à outil proposant un panorama des textes, des acteurs et des aides existantes pour les référents handicap des CFA et les développeurs de l'apprentissage ;
- la démarche Évolution et optimisation de l'apprentissage (Evoa) permet aux CFA de



→ **Pour aller + loin :**

www.iledefrance.fr/politique-apprentissage-reactive-qualitative-limiter-ruptures
www.arisfrance.fr
www.agefiph.fr/Professionnel/Kit-de-com-alternance

s'engager sur un certain nombre d'objectifs, dont l'amélioration de l'accueil des apprentis handicapés (des projets pouvant être financés par la Région à hauteur de 15000 euros);

> le Dispositif d'accès à l'apprentissage (Daa) pour les personnes handicapées âgées de 16 ans et plus. En 2013, 175 personnes ont été suivies dans ce cadre.

L'Association régionale pour l'intégration des sourds (Aris)

La Région Île-de-France soutient l'Association régionale pour l'intégration des sourds. Dans les différentes étapes de l'insertion professionnelle (définition du projet, recherche d'emploi, entretien d'embauche), des professionnels qualifiés, recrutés par l'Aris, délivrent des prestations comme l'intégration en Langue des signes française (LSF), le codage langue parlée complétée (LPC), la prise de notes, l'information, etc. En 2012, près de 1 000 personnes ont bénéficié de ces prestations, essentiellement des personnes à faible niveau de qualification (niveau IV ou V).

La Région a soutenu cette action à hauteur de 80 000 euros en 2013.



Le kit pédagogique alternance de l'Association de gestion paritaire du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Il propose aux professionnels différents outils prêts à l'emploi et personnalisables, destinés à informer et convaincre les personnes handicapées et les entreprises de faire le choix de l'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

Les personnes handicapées, public prioritaire des dispositifs de retour à l'emploi

43 000 demandeurs d'emploi sont reconnus travailleurs handicapés selon l'Association de gestion paritaire du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). La Région les soutient grâce à plusieurs dispositifs. Elle propose une aide régionale à la rémunération des Emplois d'avenir (Arrea), majorée de 5 % lorsque la personne recrutée est reconnue travailleur handicapé. Les demandeuses et demandeurs d'emploi handicapés font également partie des publics prioritaires du dispositif régional emplois-tremplin (aide à l'emploi dans les associations). La Région soutient aussi des actions mises en œuvre localement, visant l'accès à l'emploi de personnes prioritairement peu ou pas qualifiées, qu'elles soient en situation de handicap ou non. Dans ce cadre, le dispositif Passerelle entreprises propose une formation professionnelle en alternance et un accompagnement personnalisé. Le dispositif Chantier école prend, quant à lui, la forme d'un accompagnement global

LES DEMANDEURS D'EMPLOI HANDICAPÉS

L'Île-de-France représente



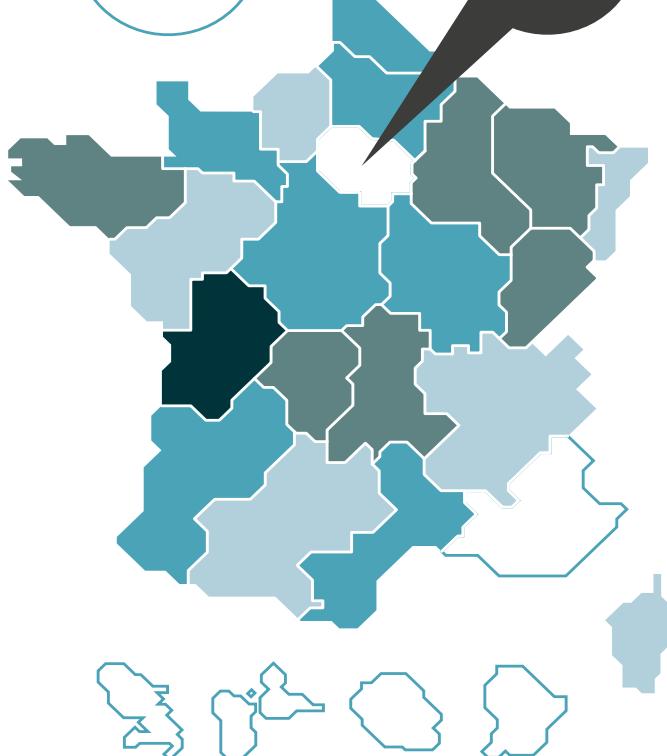
Part des travailleurs handicapés dans l'ensemble des salariés valides par région en 2013 (en %)

Moyenne en France

2,8 %

Île-de-France

1,7 %



➤ Pour aller + loin :

- www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/emplois-avenir
- www.iledefrance.fr/action-quotidienne/travailler-se-former
- www.prithidf.org
- www.fondation-amisdelatelier.org
- www.etablissements/esat-la-vie-en-herbes

vers l'emploi, combinant un apprentissage des gestes professionnels liés à une activité donnée, un accompagnement social et professionnel et une immersion en entreprise. Enfin, la Région est partie prenante du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (Prith), qui réunit les actrices et acteurs du secteur dans une approche coordonnée des actions favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap.

La vie en herbes à Marcoussis (91)

L'Esat La vie en herbes accueille 75 personnes en situation de handicap psychique ou mental.

La Région a soutenu à hauteur de 300 000 euros (42,44 %) le projet de rénovation du bâtiment existant pour améliorer le confort d'utilisation tout en réduisant les coûts énergétiques et d'entretien. Ces travaux s'inscrivent en cohérence avec le projet global de La Vie en Herbes, qui permet à l'établissement de produire des plantes médicinales et aromatiques bio, de les transformer et les commercialiser en tisanes.

* Etablissement et service d'aide par le travail.

Travail agricole à l'Esat La vie en herbes



SOUTENIR L'AUTONOMIE DANS LA VIE QUOTIDIENNE



Transports : rendre les équipements plus accessibles

Les difficultés d'utilisation des transports en commun sont fréquentes pour les personnes en situation de handicap. C'est le cas en Île-de-France : insuffisance de rampes d'accès, d'ascenseurs, chemins étroits, seuils, accueil humain inadapté, mais aussi attitudes négatives des autres usagers sont autant d'obstacles aux déplacements des personnes handicapées. Le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif), présidé par le président du conseil régional, a validé en 2009 le Schéma directeur d'accessibilité (SDA). Il s'agit, pour son réseau ferré, de rendre accessibles 143 gares franciliennes existantes sur un total de 207 gares du réseau SNCF/RFF. L'accessibilité est prise en compte *de facto* dans les nouveaux projets de gares. Le montant total de l'opération s'élève à 1,454 milliard d'euros (2009)

→ Pour aller + loin :
www.iledefrance.fr/handicap

dont 363,5 millions d'euros pour la Région (25%). Depuis 2011, la Région a affecté 36 millions d'euros à cette problématique. La Région soutient également le service Pour aider à la mobilité (Pam). Il s'agit d'un service de transport collectif à la demande pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent utiliser des transports collectifs encore inaccessibles. La Région a cofinancé ce dispositif à hauteur de 12 millions d'euros en 2013 et 13,5 millions d'euros en 2014 (montée en charge progressive).



PAM, LE SERVICE DE TRANSPORT SPÉCIALISÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Bilan 2012 du service « Pour aider à la mobilité »

27 000 abonnés



50 %
d'usagers actifs



747 078 courses réalisées

Région
Île-de-France





SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : UN CAR SCOLAIRE POUR DES JEUNES SOURDS DE BRAZZAVILLE AU CONGO



Dans le cadre du dispositif Aramis, la Région a financé, à hauteur de 10 000 euros, l'achat d'un car scolaire pour améliorer l'accessibilité de l'institut des jeunes sourds.

Ce projet de l'association francilienne Comité Tiers-Monde sourd permet à 60 enfants d'être transportés chaque jour.

Logement et hébergement médico-social : une politique volontariste

La Région impose la construction de 5 % de logements adaptés aux personnes en situation de handicap dans les programmes de création de logements sociaux qu'elle accompagne financièrement. Un bonus est également prévu pour les programmes allant au-delà de ce seuil. Elle finance également la création de résidences sociales de type maisons-relais/pensions de famille, foyers, résidences avec services, et assistance éventuelle d'une équipe pluridisciplinaire... Sur le volet médico-social, le soutien de la Région a permis, depuis 2004, la création de 10 200 places et la rénovation de 8 010 places par la création et la modernisation de services spécialisés. 160 millions d'euros ont été consacrés à cette politique volontariste

pour 744 établissements soutenus. La Région investit notamment dans la création, la modernisation et l'équipement des établissements médicalisés d'hébergement pour adultes handicapés – tels que les Maisons d'accueil spécialisées (Mas) et les Foyers d'accueil médicalisés (Fam). Enfin, la Région attribue des subventions aux fonds départementaux de compensation du handicap des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Île-de-France pour répondre aux demandes d'appareillages et d'adaptation des logements au handicap. En 2013, 383 logements ont été adaptés en Île-de-France grâce au soutien de la Région (1,14 million d'euros), ce qui porte le bilan à 1 985 logements depuis le lancement du dispositif en 2004.



Pour aller + loin :
www.iledefrance.fr/handicap

Au moins 5%
des logements
sociaux doivent
être adaptés
au handicap.

LE SOUTIEN RÉGIONAL AU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Depuis 2004, il a permis de créer...

8 010 places tous
handicaps confondus
pour enfants et jeunes



Budget consacré à
cette politique volontariste



740
établissements

Nombre d'établissements
bénéficiaires



BILAN DU DISPOSITIF «ADAPTATION LOGEMENT»



Soutenir les projets des personnes précaires handicapées, de leurs aidantes et de leurs aidants

La Région soutient des projets destinés aux personnes précaires en situation de handicap, tout au long de l'année. En 2013, 21 projets ont été soutenus pour un montant de 288 000 euros. La Région

finance aussi des projets de soutien aux aidants familiaux. En 2012, dans le cadre de la Grande cause régionale d'action sociale, la Région a soutenu 16 projets de prévention des risques sociaux et de santé des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de personnes handicapées. Ces projets associatifs apportaient une réponse au besoin de recul et de répit de l'aidante et de l'aidant, œuvraient à la prévention des ruptures familiale, sociale et professionnelle, dont la lutte contre la maltraitance au sein du couple aidant-aidé, le soutien à la relation familiale, la lutte contre l'isolement social de l'aidant, le soutien et l'aide à la réinsertion professionnelle de l'aidant.



La Région finance des projets de soutien aux aidants familiaux.



Pour aller + loin :

www.iledefrance.fr/handicap
www.fnath.org

La Fédération nationale des accidentés de la vie (FNATH)

En 2013, la Région a aidé à hauteur de 25000 euros la Fnath.

Cette association reçoit 3 000 bénéficiaires par an, en situation de handicap ou accidentés de la vie, les conseille juridiquement sur les moyens de préserver leur poste professionnel (ou de le quitter avec les indemnités nécessaires) ou les accompagne dans leurs démarches pour retrouver un emploi (rédaction de CV, de lettre de motivation, etc.).

Les médiateurs dans la ville

La Région a soutenu à hauteur de 21 000 euros le projet de l'association Les médiateurs dans la ville sur la prévention du risque de maltraitance dans la relation aidé/aidant familial de personnes en situation de handicap, par l'accès au règlement amiable des conflits. 40 familles ont été accompagnées dans le cadre de cette action.

Santé : prévention et aides aux associations

La moitié des personnes en situation de handicap ont déclaré avoir ressenti des difficultés d'accès aux soins et des discriminations pour raison de santé. Aussi, la Région intervient dans l'information et la prévention en matière de santé, en soutenant plusieurs associations :

- Pro Musicis, sur l'organisation de concerts pour les personnes en souffrance, notamment malades, handicapées, âgées ou détenue, dans un but de prévention en matière de santé et d'équi-

libre psychologique ;

- l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam), sur la prévention en santé mentale destinée à l'entourage des adolescents et des jeunes adultes en Île-de-France.

La Région soutient également la création, l'extension et l'équipement de structures d'exercice collectif de santé (centres de santé, maisons de santé) en veillant à leur mise en accessibilité.



La Fondation santé des étudiants de France (FSEF)

La Région a attribué en 2013 une subvention de 100 000 euros à la Fondation santé des étudiants de France, qui intègre une structure d'hébergement pour 16 étudiants en situation de handicap inscrits dans un cursus universitaire de droit commun. Ce soutien a permis la création d'un pôle de soins ambulatoires ouvert à tous les étudiants.

Ce pôle regroupe un centre de santé, un centre d'éducation et de planification familiale et un relais étudiants-lycéens.





Pour aller + loin :
www.iledefrance.fr/handicap
www.fsef.net

Citoyenneté : pour un changement de regard sur le handicap

La Région soutient l'amélioration des conditions de vie citoyenne. Elle est engagée dans la lutte contre les préjugés et pour un changement de regard sur le handicap.

Dans le cadre de l'appel à projets Lutte contre les discriminations, 10 projets sur les 60 financés étaient liés au handicap mental et psychique, à l'accessibilité des lieux publics et des logements ainsi qu'aux liens entre handicaps (visuel, moteur, auditif) et pratiques artistiques et citoyennes (théâtre, danse, conférences-débats...).

Par ailleurs, le centre Hubertine-Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes, a publié en 2013 un guide pratique en vue de l'inclusion des femmes en situation de handicap dans la vie associative.

→ Pour aller + loin :
www.fdfa.fr

Portrait

**MAUDY PIOT, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR**



Née avec une maladie génétique qui lui a progressivement fait perdre la vue, Maudy Piot, présidente de Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA) a été très tôt confrontée à la différence et à l'exclusion. Devant arrêter des études de médecine, Maudy Piot passe un diplôme d'État d'infirmière, puis de kinésithérapeute. Dans ce cadre, elle travaille en psychiatrie et devient ensuite psychanalyste. Mue par le poids de son handicap, son féminisme et son incroyable énergie, elle veut aider les femmes aveugles à sortir de l'oubli. En 2003, l'association Femmes

Présidente de l'association Femmes pour le dire, femmes pour agir, Maudy Piot est également membre du Conseil consultatif du handicap.

pour le dire, femmes pour agir est créée pour dire que les femmes handicapées, victimes d'une double discrimination, sont des citoyennes à part entière. Composée de 250 adhérentes et adhérents, l'association intervient pour changer l'image du handicap et lutter contre les discriminations dans tous les grands domaines de la vie : emploi, soins, violences, loisirs, solitude...

« Le plus important est de changer l'image du handicap, mais sans faire pleurer. »

La Région a soutenu à hauteur de 25 000 euros le cycle de conférences « Le handicap, parlons-en ! », organisé par FDFA.



→ Pour aller + loin :
www.museedelagrandeguerre.eu



La Région soutient
les initiatives
d'accessibilité
à la culture.



Un accès à la culture pour toutes et tous

L'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités culturelles participe d'un double mouvement. D'une part, la possibilité doit leur être donnée de mettre en valeur leur potentiel créatif ; d'autre part, les lieux culturels doivent leur être accessibles. La Région soutient des initiatives associatives d'accessibilité culturelle. Ainsi, le Centre de ressources théâtre handicap (CRTH) a bénéficié d'une subvention régionale pour son dispositif d'accompagnement au théâtre de personnes déficientes visuelles. La compagnie de théâtre d'Emmanuelle Laborit (*International Visual Theatre*) a été aidée pour le développement d'actions en direction des personnes sourdes et malentendantes. L'association Cemaforre a créé le pôle européen de l'accessibilité culturelle. Plusieurs dispositifs permettent à la Région de soutenir les opérations d'investissement des établissements culturels franciliens (cinéma, théâtres, conservatoires, médiathèques, lieux patrimoniaux...). Ces travaux peuvent être l'occasion de renfor-

cer l'accessibilité physique des lieux (rampes d'accès, ascenseurs) et l'accessibilité aux handicaps visuels et auditifs (acquisition de matériels d'audiodescription ou installation de boucles magnétiques).

Le musée de la Grande Guerre à Meaux (77)

Le musée s'est vu attribuer le label Tourisme et handicap pour la mise en œuvre de moyens assurant un accueil de qualité. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au musée ou pour lesquelles la visite nécessite une préparation importante, une malle multisensorielle peut être présentée par un médiateur du musée dans les classes ou les locaux adaptés. Les sons, les odeurs, les objets à toucher permettent de ressentir et de comprendre le discours historique du musée.

Le musée de la Grande Guerre a ouvert le 11 novembre 2011 à Meaux. Il a bénéficié d'un soutien régional de plus de 6 millions d'euros (25% du coût total).



Développer la pratique handisportive

La Région consacre un budget annuel de 170 000 euros pour l'acquisition de matériels spécifiques et de véhicules adaptés à la pratique sportive de personnes en situation de handicap. Elle finance également la construction et la rénovation de piscines. Pour que le soutien régional soit possible, les projets doivent comporter la création d'une rampe d'accès au bassin d'apprentissage pour les personnes handicapées et d'une potence d'accès au bassin de nage. 41 projets de réhabilitation, de



En 2013,
la Région
a financé sept
manifestations
handisports.



Pour aller + loin :
www.iledefrance.fr/handicap

construction ou d'extension de piscines ont été ainsi subventionnés depuis 2007. La Région subventionne également les événements sportifs. En 2013, elle a financé sept manifestations handisport, dont le tournoi de Villemomble à l'épée et au fleuret, le Championnat de France d'équitation, le Championnat de tennis de table...

CAP' loisirs sportifs

CAP' loisirs sportifs a été créé en 2012, grâce au soutien régional, afin de proposer des Espaces sportifs mobiles (ESM) aux établissements médico-sociaux ou aux collèges et lycées accueillant des jeunes en situation de handicap. Ce projet est mis en œuvre par l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) en lien avec les fédérations françaises handisport et sport adapté. En 2013, 1 200 séances ont ainsi pu être organisées.



Favoriser l'accès de toutes et de tous au tourisme et aux loisirs



L'île de loisirs de Cergy-Pontoise (95) a obtenu en 2012 le Trophée national de l'accessibilité.

La Région mène depuis 2006 une action spécifique de mise en accessibilité des îles de loisirs. Près de 700 000 euros ont été affectés en 2013 sur cette action. L'accès social est également facilité au travers du dispositif Tickets loisirs. Distribué à des structures œuvrant en faveur des jeunes défavorisés, des familles les plus modestes et des personnes en situation de handicap, ce sésame ouvre l'entrée aux douze îles de loisirs ouvertes au public. En 2013, plus de 91 000 tickets ont été octroyés. Enfin, la Région souhaite rendre les Réserves naturelles régionales (RNR) plus accessibles. Deux RNR le sont d'ores et déjà



→ Pour aller + loin :
www.escapadelibertemobilite.org

et cinq projets sont en cours d'aménagement. C'est également le cas de la coulée verte de l'interconnexion des TGV, baptisée la Tégéval, promenade de 20 kilomètres accessible aux personnes à mobilité réduite. La Région a soutenu la mise en accessibilité de la Tégéval à hauteur d'1,8 million d'euros.

L'association Escapade liberté mobilité (ELM)

La Région a soutenu à hauteur de 100 000 euros en 2013 le projet de l'association ELM, qui propose aux

personnes en fauteuil des activités de plein air en milieu naturel non aménagé : des balades pour toutes les générations, en individuels ou en groupes, destinées aux particuliers ou aux établissements, avec bénévoles, accompagnantes et accompagnants. La Région a notamment aidé à la réalisation du prototype d'un nouveau véhicule permettant de rendre les milieux naturels plus accessibles. Grâce aux balades adaptées, le Parc naturel régional du Vexin français a reçu le Trophée national de l'accessibilité.

L'île de loisirs de Cergy-Pontoise (95)

En 2012, le Trophée national de l'accessibilité a été décerné à l'île de loisirs de Cergy-Pontoise, à la suite des nombreux aménagements réalisés avec le soutien de la Région, tels que la mise aux normes des espaces sanitaires, la ligne de vie pour le handicap visuel, les fauteuils tout terrain de type Joëlette, la mise en place d'un système audioplage pour les personnes malvoyantes, l'acquisition de fauteuils pour personnes à mobilité réduite, l'aménagement de l'activité voile avec ponton spécifique et portique d'embarquement, etc.



HANDICAP : L'ACTION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EN 15 DATES

■ 1^{er} AOÛT 2001

Des véhicules adaptés pour les balades en forêt

Création de l'association Escapade liberté mobilité (ELM) qui favorise l'accessibilité des personnes handicapées aux patrimoines naturels, à la culture, à la formation, aux loisirs... La Région soutient ELM dans son projet de conception de nouveaux véhicules adaptés et tout terrain.

■ 24 MARS 2005

Les ambassadeurs handisport

Quatre ambassadrices et ambassadeurs du sport, issus du milieu paralympique, signent leur première convention avec la Région. Sept ans plus tard, l'Île-de-France accueille des délégations d'athlètes étrangers avant les Jeux paralympiques de Londres.

■ 11 JANVIER 2003

Création du Pam

Pour aider à la mobilité (Pam) est un service public de transport collectif à la demande, destiné aux personnes à mobilité réduite et financé en partie par la Région. Les services Pam fonctionnent 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit et couvrent l'ensemble du territoire de l'Île-de-France.

■ 14 DÉCEMBRE 2005

Des logements adaptés

Le conseil régional vote une obligation de création de 5 % de logements adaptés aux personnes handicapées dans tous les programmes qu'il finance. L'appellation Unité de logements spécialisés (ULS) désigne ces appartements.

■ 1^{er} JANVIER 2006

Mise en place du Conseil régional consultatif des citoyens handicapés (CRCCH)

Le CRCCH rend des avis afin d'apporter au conseil régional des éléments en vue d'améliorer la prise en compte des situations de handicap en Île-de-France, en instaurant une participation active des citoyennes et citoyens handicapés à la vie de la Région.

En 2010, il devient le Conseil consultatif du handicap (CCH).

■ 27 SEPTEMBRE 2007

Des piscines accessibles

En votant son Plan piscines, la Région conditionne ses aides au respect des normes d'accessibilité dans les bassins de nage. Les quatre premières subventions sont votées un mois plus tard, en faveur de chaises hydrauliques pour la mise à l'eau des personnes handicapées et à la réalisation de rampes d'accès aux bassins d'apprentissage pour toute nouvelle construction d'équipement aquatique.

■ 1^{er} JANVIER 2007

Des lycées accessibles à tous

Depuis 2007, les permis de construire prennent en compte la mise en accessibilité des lycées. Illustration exemplaire : la rénovation de l'Établissement régional d'enseignement adapté (Erea) Toulouse-Lautrec à Vauresson (92), destiné aux élèves handicapés moteurs.

■ 1^{er} JUIN 2007

Pas de discrimination dans la formation

En adoptant son schéma régional de la formation, la Région souligne que les personnes handicapées doivent faire l'objet d'une attention particulière dans toutes les politiques publiques, notamment en facilitant leur accès à la formation et à l'emploi.

■ 1^{er} NOVEMBRE 2008

Trophée PM'up à Eurobraille

Dès sa première année, le dispositif PM'up, qui accompagne les entreprises franciliennes à fort potentiel, a récompensé une entreprise proposant des services aux personnes handicapées, Eurobraille, qui développe des ordinateurs pour les personnes déficientes visuelles.



■ 4 JUILLET 2011

Mise en circulation du premier TZen

Le TZen, bus nouvelle génération, est entièrement accessible : espaces élargis, annonces visuelles et sonores, infrastructures adaptées (quais)...

■ 11 NOVEMBRE 2011

Un musée accessible

Ouverture du musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux (77), un lieu qui a bénéficié de l'aide financière de la Région Île-de-France et qui se distingue par la prise en compte des enjeux de l'accessibilité.

■ 14 JUIN 2013

Inauguration de 16 nouvelles gares accessibles

Toutes les gares de la partie Nord du RER B ont subi d'importants travaux pour être accessibles à tous. En 2009, le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) avait validé la mise en accessibilité de 143 gares sur 207 du réseau exploité par la SNCF.

■ 8 JUILLET 2011

L'autisme, Grande cause régionale

L'autisme est déclaré Grande cause régionale, et un appel à projet est lancé pour encourager les initiatives bénéficiant aux personnes souffrant de ce grave trouble du comportement. En octobre, la Villa d'Avray, destinée à l'accueil d'adolescentes et d'adolescents autistes, est inaugurée dans les Hauts-de-Seine.

■ 6 FÉVRIER 2012

Trophée de l'accessibilité pour une Île de loisirs

L'Île de loisirs de Cergy-Pontoise (95) obtient le Trophée national de l'accessibilité. Depuis 2006, la Région s'était engagée dans une mise en accessibilité de ses 12 îles de loisirs.

■ 13 FÉVRIER 2014

Approbation de l'Agenda 22

Approbation à l'unanimité d'un Agenda 22 par les élus du conseil régional. Il vise, par le biais de 74 actions, à créer une égalité entre personnes en situation de handicap et valides.



La frise chronologique «40 ans pour changer la vie des personnes en situation de handicap» est accessible à cette adresse : www.iledefrance.fr/handicap



Contact Agenda 22 :
Annie Mendez
Région Île-de-France - Unité société
115 rue du Bac - 75007 Paris
01 53 85 69 29 / annie.mendez@iledefrance.fr



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

P 7 : Région Île-de-France / P 9 à 11 : Jean-Marc Armani / Picturetank / P 12 : Jean-Lionel Dias / Picturetank / P 14 : Jim Craigmyle / Flirt / Photononstop / P 15 : Florence Joubert / Picturetank / P 17 : Esat La vie en herbes / P 19 : Laurent Villeret / Picturetank / P 20 : Comité Tiers-Monde sourd / P21 : Pierre-Yves Brunaud/Picturetank / P22 : William Dupuy / Picturetank ; Jean-Robert Dantou/Picturetank / P 24 : Jeromine Derigny/Picturetank / P24 / 25 : Sandra Calligaro/Picturetank / P25 : Eric Garault / Picturetank / P26 : Julie Bourges / Picturetank / P 27: Stephan Zaubitzer/Picturetank ; Patrick Gaillardin/Picturetank / P28 : Jeromine Derigny / Picturetank ; Benjamin Loiseau-FFH / P29 : Didier Echelard-FFH / P30 : Florence Joubert / Picturetank / Page 30 / 31 : Julie Guiches / Picturetank /

Infographies : WEDODATA



Région Île-de-France

Unité Société

115, rue du Bac - 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr